



Changement du nom de famille de mon enfant

Par Aloe

Bonjour

Nous souhaitons changer le nom de famille de notre fille de 10ans. En effet à la naissance nous lui avons donné le nom du père qui est difficile à porter et nous craignons qu'elle subisse des moqueries au collège. Aujourd'hui nous souhaitons lui ajouter celui de la mère. Ce nom composé sera plus facile à porter.

Est-ce possible?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Oui, c'est possible mais la procédure est assez longue. La nouvelle procédure de changement simplifié de nom n'est pas ouverte aux mineurs. Il faut donc passer par un changement par décret :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656[/url]

Une solution de compromis pourrait être de faire adopter le double à titre de nom d'usage à votre fille. L'adoption de ce nom d'usage ne nécessite pas de procédure particulière, il suffira de l'écrire dans le formulaire d'inscription à l'école. Pour le rendre bien "officiel" vous pouvez le faire inscrire sur ses papiers d'identité.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36441]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36441[/url]

Par Aloe

Bonjour

Merci pour votre réponse rapide. Si on ajoute donc le nom d'usage, c'est celui ci qui pourra être utilisé lors de des appels à l'école?

Merci

Par Isadore

Si on ajoute donc le nom d'usage, c'est celui ci qui pourra être utilisé lors de des appels à l'école ?

Oui, à condition d'en faire clairement la demande. C'est le nom qui devra être "utilisé" à l'école.

Cependant le nom légal de votre enfant ne sera pas modifié. C'est le nom légal qui figurera sur les documents officiels (diplôme du brevet par exemple), éventuellement suivi du nom d'usage.

Par Aloe

Merci beaucoup

Bonne fin de journée